

RAPPORT ANNUEL 2016 CRCFE

Caisse de Retraite du Chemin de Fer
Franco-Ethiopien

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 6

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de la CRCFE portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	5

PRESENTATION GENERALE

La gestion de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien (CFE) a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par convention signée le 30 mars 1993 avec l'Etat.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Caisse des dépôts assure la gestion, pour le compte de l'Etat, des opérations de paiement de pensions aux retraités ayant relevé de la CFE et justifiant de la nationalité française, quel que soit le lieu de leur résidence.

L'Etat ayant mis à la disposition de la Caisse des dépôts tous les dossiers de pensions directes déjà liquidés, seules les pensions de réversion à venir seront traitées par la Caisse des dépôts selon les dispositions de la réglementation de la CFE en vigueur à la date du 12 juillet 1977, en application de l'article 7 de la loi n°77-770.

FINANCEMENT DU FONDS

Conformément à l'accord conclu le 5 mars 1993 entre l'Etat éthiopien et l'Etat français, le service des pensions de retraite versées aux anciens fonctionnaires français du Chemin de fer franco-éthiopien est financé par le gouvernement français.

Le service comptable adresse trimestriellement au Ministère de l'écologie et du développement durable, un appel de fonds servant à payer les arrérages de pension et les frais de gestion, pour un montant annuel de 59 819 € en 2016.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La CRCFE est gérée au sein de la Direction des gestions mutualisées de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et plus particulièrement par le service « Pensionné ».

Les appels de fonds et le suivi des versements sont effectués au sein de la Direction des investissements et de la comptabilité.

L'activité du service « Pensionné » se décompose en deux grandes fonctions :

- La liquidation : l'étude du droit à prestations,
- Les paiements : du versement des prestations à leur annulation.

Depuis 1993, il n'est intervenu aucune création de pension de droit direct.

Le service gestionnaire assure l'ordonnancement du paiement des arrérages, qui sont réglés trimestriellement à terme échu.

Les gestionnaires :

- mettent à jour les paramètres de calcul (valeur des points AGIRC, ARRCO, taux des cotisations sociales...);
- liquident les réversions ;
- remettent en paiement les pensions suspendues ;
- reversent les cotisations sociales à l'URSSAF ;
- procèdent à l'annulation des paiements suite au décès du bénéficiaire ;
- régularisent en versant un prorata décès, ou réclament un trop versé ;
- effectuent annuellement un contrôle d'existence, qui donne lieu à la suspension du paiement, dans la mesure où l'intéressé n'a pas répondu dans les délais impartis ;
- vérifient que les bénéficiaires de pension de réversion répondent aux conditions nécessaires (âge, état civil).

INDICATEURS

Le nombre de pensionnés de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien s'élève à 10 au 31 décembre 2016 :

- 2 pensions de droit direct,
- 8 pensions de droit dérivé (réversion).

4 pensionnés ont entre 79 et 88 ans, et 6 entre 90 et 97 ans.

FRAIS DE GESTION

La Caisse des dépôts et consignations, en qualité de gestionnaire, met à la disposition du fonds des moyens en personnel, matériel, locaux et système d'information.

L'Etat verse à la Caisse des dépôts et consignations des frais de gestion, sur une base forfaitaire de 7 622,45 € par an.



Bilan	7
Compte de résultat	9
Bilan détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat.....	16
Affectation du résultat de l'exercice.....	16
L'audit des comptes	17

BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2016			2015
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Banque	49 786		49 786	48 450
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	49 786		49 786	48 450
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 786		49 786	48 450

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	41 818	38 020
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	2 721	3 798
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	44 540	41 818
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	3
Dettes sur prestataires	4 423	5 787
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	822	842
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 246	6 632
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	49 786	48 450

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	59 819	70 005
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	59 819	70 005
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	59 819	70 005
Prestations sociales	49 472	58 583
Charges techniques		
Diverses charges techniques	3	1
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	49 475	58 584
Achats et charges externes	7 622	7 622
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	7 622	7 622
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	57 097	66 207
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	10 344	11 421
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-7 622	-7 622
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	2 721	3 798
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
E - RESULTAT COURANT (C+D)	2 721	3 798

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	59 819	70 005
TOTAL DES CHARGES	57 097	66 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	2 721	3 798

BILAN DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2016	2015
----------------------------	------	------

DISPONIBILITES	49 786	48 450
Banque	49 786	48 450
Compte-courant CDC	49 786	48 450

TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	49 786	48 450
----------------------------------	---------------	---------------

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2016	2015
------------------------------	------	------

CAPITAUX PROPRES	44 540	41 818
Report à nouveau	41 818	38 020
Report à nouveau	41 818	38 020
Résultat de l'exercice	2 721	3 798

DÉTTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	0	3
Fournisseurs	0	3
Frais de gestion CDC à payer	0	3

DÉTTES SUR PRESTATAIRES	4 423	5 787
Versements directs aux allocataires	4 423	5 787
Impayés sur prestations	4 423	5 787

DÉTTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE S.S.	822	842
Cotisations sociales à reverser	822	842
CSG	237	237
CSG élargie	467	467
CRDS	56	56
Sécurité Sociale	33	53
CASA	30	30

TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	49 786	48 450
------------------------------------	---------------	---------------

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2016	2015
PRESTATIONS SOCIALES	49 472	58 583
Prestations légales vieillesse droit direct	49 472	58 583
Arrérages d'allocations	49 472	58 583
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	3	1
Autres charges techniques	3	1
Ecart règlement	3	1
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7 622	7 622
Frais de gestion	7 622	7 622
Frais administratifs forfaitaires	7 622	7 622
TOTAL DES CHARGES	57 097	66 207

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2016	2015
PRODUITS TECHNIQUES	59 819	70 005
Contributions publiques	59 819	70 005
Subvention Ministère des transports	59 819	70 005
TOTAL DES PRODUITS	59 819	70 005

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2012	2013	2014	2015	2016
REPORT A NOUVEAU	34 324	35 851	36 656	38 020	41 818
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 527	805	1 364	3 798	2 721
CAPITAUX PROPRES	35 851	36 656	38 020	41 818	44 540

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La CRCFE (Caisse de retraite du Chemin de Fer Ethiopien se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, les opérations réalisées par la CRCFE sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS-Pensions) depuis le 1er janvier 2006 et font l'objet d'une remontée vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrées dans les comptes de l'Etat.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CRCFE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire fixée par la convention signée par les deux parties.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

L'actif du bilan n'est constitué que des disponibilités du fonds.

PASSIF

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres du fonds s'élève à 44 540 € et représente 89 % du total du passif.

Dettes sur prestataires

Ce poste concerne des prestations dues à un allocataire pour un montant de 4 423 €, correspondant à 13 échéances trimestrielles, dans l'attente de reversement.

Dettes s/Entités publiques et organismes de Sécurité Sociale

Ce poste est constitué par le total des retenues précomptées sur les pensions du 4^{ème} trimestre 2016, à reverser à l'ACOSS pour 822 € en janvier 2017.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Prestations sociales

Le montant des prestations servies qui s'élève à 49 472 € est en baisse par rapport à l'exercice précédent, en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires (12 au 31/12/2015, 10 au 31/12/2016).

Autres achats et charges externes

Le montant de la facture forfaitaire des frais administratifs dus à la CDC pour l'année 2016 s'élève à 7 622 €.

Produits techniques : Financement

Le fonds est alimenté par une subvention du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui s'est élevée à 59 819 € pour 2016. Elle a été versée en quatre acomptes trimestriels :

1 ^{er} acompte :	le 15 mars pour	15 451 €
2 ^{ème} acompte :	le 13 juin pour	15 452 €
3 ^{ème} acompte :	le 8 septembre pour	14 458 €
4 ^{ème} acompte :	le 6 décembre pour	14 458 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat 2016, d'un montant de 2 721 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

CRCFE
Exercice clos le
31 décembre 2016

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du CRCFE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du CRCFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du CRCFE au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2017

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS


Frédéric Trouillard Mignen


Pascal Parant

Sébastien Arnault 



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
Tél. : 05 56 11 41 23